


Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 
ID : 062-216200436-20260521-D2026_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 13/05/2026 Membres en exercices : 19 - Présents : 17 - Nombre de suffrages : 19

Présents : Mme BERIATI Karine, Mme BOUCHART Allison, Mme CLABAUX Annabelle, M. COUTURIER Stéphane, M. DEBYSER Patrick, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, Mme HALLER Jennifer, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, Mme LHASSEN Fabienne, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. NEE Sébastien, Mme STROBBE Marielle.

Excusés : M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. PEENAERT Antoine.

Procurations : M. LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, M. PEENAERT a donné pouvoir à Mme DUVIVIER.

Secrétaire de séance : Mme Annabelle CLABAUX.

Objet : Attribution d'une mise à disposition de locaux À l'association Loisir Pétanque Attaquoise

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu la demande présentée par l'association Loisir Pétanque Attaquoise,
Considérant que l'association exerce des activités présentant un intérêt communal,
Considérant qu'il convient, afin de soutenir ces actions, de mettre à disposition un bien communal,

Le Conseil décide :

- **De mettre à disposition de l'association Loisir Pétanque Attaquoise le terrain de pétanque pour la saison 2026-2027 selon le planning défini.**

VOTE : 18 POUR, 1 abstention (Allison BOUCHART)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE